

Formation « Cuisiner Sain »

Bulletin d'inscription pour les 2 jours de formation

valant contrat simplifié de formation professionnelle

du samedi 8 au dimanche 9 juin 2019 de 9h à 17h



Nom & prénom :

.....
.....

Date de naissance :

.....

Adresse :

.....
.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Email :

.....

Téléphone :

.....

Mobile :

.....

Tarif : Prix du stage de 2 jours 280 €.

Statut au regard du financement de la formation:

salarié ou autre cotisant à un fonds de formation professionnelle - lequel :.....

fonctionnaire

Sans emploi

inscription à titre individuel

autre :
.....

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de 280 € à l'ordre de « Université de l'Avenir » à :

Université de l'Avenir
Ecosite – Quartier Brunelle
26 400 Eurre

Dispositions financières : la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de son paiement vis à vis de son fonds de formation, lorsqu'un financement est demandé. La participation ne comprend pas les frais de repas (hors ceux prévus dans la formation), déplacements, hébergement, qui sont à la charge du participant. **Le montant de la formation de 280€ TTC** doit être joint au bulletin d'inscription.

Annulation/interruption du stage :

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, les chèques seront retournés,
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes versées à l'Université de l'Avenir ne seront pas remboursées,
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et le montant versé remboursé.

Délai de rétractation : à compter de la signature du présent contrat et au moins 14 jours avant le début de la formation, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Clause particulière : nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées sur demande.

Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Contacts :

contact@universitedelavenir.org
michel.viellant@universitedelavenir.org

Tel : 04 75 41 17 18 / 06 09 58 04 49

Fait à : le :

Stagiaire :
(signature)

Responsable formation:
(signature & cachet)